
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce lundi le 3 août 2009, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput; et messieurs les conseillers Claude Jutras, Pierre St-Louis, Ghislain Beauregard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Grenier, maire, en présence de Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général.

Un poste de conseiller vacant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00. Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2009-08-125

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 - Adoption ;
3. Affaires découlant du procès verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 ;
4. Correspondance;
- 5 Rapport des comités ;
 - 5.1 Voirie ;
 - 5.2 Culture et patrimoine ;
 - 5.3 Urbanisme ;
 - 5.4 Environnement ;
 - 5.5 Bibliothèque, loisirs, salle municipale ;
 - 5.6 Transport adapté ;
 - 5.7 CMM ;

ADMINISTRATION

6. Poste de manœuvre, homme à tout faire - Contrat;
7. Entretien ménager – Contrat;

FINANCES

8. Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;
9. Financement des centres d'urgence 9-1-1 – Règlement ;

VOIRIE ET AQUEDUC

10. Intersection Second-Ruisseau/Labonté – Suivi ;
11. Réfection de quelques ponceaux – Mandat à C. Perreault Construction inc
12. Ponceau de la Petite Montée - Bureau des délégués – Rapport de l'ingénieur;
13. Sel de déglçage – Achat ;

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées – Suivi ;
15. Société de l'agriculture - Audiences auprès de la CPTAQ – Suivi ;
16. Comité consultatif d'urbanisme – Compte rendu des réunions du 27 novembre 2008 et du 7 et 15 juillet 2009- Adoption ;

17. 599, rue Beauce, - Demande de dérogation mineure – Piscine ;
18. Aménager paysager – Gestion Pierre Jacques- Abrogation de la résolution n° 2006-05 ;
19. Projet de morcellement (agrandissement)– Gestion P. Jacques ;
20. Conformité du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement, 2^e génération – État des travaux ;

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

21. Schéma de couverture de risques – Suivi ;

LOISIRS ET CULTURE

22. Plan d'intégration du Pacte rural pour mettre en valeur les acquis de Calixa-Lavallée ;
23. Hydro-Québec – Programme diagnostic « Mieux consommer » – Résultat au 3 août 2009 ;
24. Patinoire – Entretien ;

AUTRE

25. Période de question ;
26. Clôture de la séance.

Reporté en cours de séance :

16. Comité consultatif d'urbanisme – Compte rendu des réunions du 27 novembre 2008 et du 7 et 15 juillet 2009- Adoption

ADOPTÉE

2009-08-126

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009

Le directeur général résume le suivi fait à la séance ordinaire du 6 juillet 2009 notamment, en matière de voirie (intersection Second Ruisseau/rang Labonté), le plan d'urbanisme et le schéma de couverture de risques.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- Voirie:
Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population sur le lignage qui a été effectué, le remplacement prochain de trois ponceaux sur le chemin du Second Ruisseau. Concernant la réfection du pont du village, il invite la population à porter plainte auprès du député à l'Assemblée nationale sur les motifs que des travaux similaires ont été réalisés il y a à peine un an et demi. De plus, il est demandé au directeur général de faire pression auprès de la police pour une patrouille intensive de la circulation (vitesse) sur la voie de contournement.
- Culture, patrimoine :
Madame la conseillère Diane Chaput rappelle la première fête au village organisée par les Loisirs de Calixa-Lavallée qui aura lieu samedi le 15 août 2009 et monsieur Jutras invite la population à se joindre aux hommages qui seront adressés à monsieur Jean-Paul Jacques, il souligne la collaboration du comité des Loisirs à l'organisation de cet événement.

- Urbanisme :
Madame la conseillère Éva Borocz informe la population des réunions du comité consultatif d'urbanisme qui ont amené à une première version du plan d'urbanisme qui sera soumise au prochain comité.
- Sécurité publique / matières résiduelles :
Rien à signaler de la part de monsieur le maire.
- Environnement :
Rien à signaler de la part de monsieur Jutras
- Bibliothèque, loisirs et salle municipale :
Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population que des soumissions seront éventuellement déposées au prochain caucus pour la réparation du toit et l'infiltration d'eau par les fondations.
- Transport adapté :
Rien à signaler de la part de monsieur le conseiller Claude Jutras.
- Communauté métropolitaine de Montréal/MRC Lajemmerais
Rien à signaler de la part de monsieur le maire.

5. CORRESPONDANCE

- Lettre datée du 29 juin 2009 de Me Céline Lahaie, secrétaire de la Commission municipale, transmettant la décision de la Commission sur la fin de mandat du conseiller monsieur René Jacques ;
- Lettre datée du 23 juillet 2009 de monsieur Daniel Savoie, directeur adjoint, Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, demandant les extraits réglementaires relatifs à la protection de la bande riveraine et à l'épandage de matières fertilisantes ;
- Lettre datée du 24 juillet 2009 de madame Lucie Tremblay, directrice, Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, transmettant l'analyse d'une plainte concernant l'application de la réglementation d'urbanisme et les agissements du maire dans le dossier de la scierie artisanale. La Direction du ministère n'a pas l'intention d'intervenir et ferme le dossier. Lecture séance tenante;
- Lettre datée du 24 juillet 2009 de monsieur Marc Dion, sous-ministre, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec invitant monsieur le maire à participer à l'élaboration d'une nouvelle politique agricole et agroalimentaire québécoise. Lecture séance tenante.

2009-08-127

6. POSTE DE MANŒUVRE - CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel de candidature paru dans l'Édition de l'Oiseau-Mouche du 7 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de monsieur André Vincent à titre d'employé contractuel et

DE LUI ACCORDER la rémunération convenue par le conseil réuni en caucus

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2009-08-128

7. POSTE D'ENTRETIEN MÉNAGER - CONTRAT

CONSIDÉRANT la démission de madame Chantale Émond dans un courriel daté du 12 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature paru dans l'Édition de l'Oiseau-Mouche du mois d'août 2009 ;

CONSIDÉRANT la description des tâches déposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de Sylvain Brault à titre d'employé contractuel et

DE LUI ACCORDER la rémunération convenue par le conseil réuni en caucus.

ADOPTÉE

FINANCES

2009-08-129

8. COMPTES PAYÉS ET À PAYER- AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer depuis la séance ordinaire du 6 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

D'AUTORISER les paiements figurant sur la liste pour un montant total de 31 842.62 \$.

ADOPTÉE

2009-08-130

9. FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 - RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT la lettre du sous-ministre Jean-Paul Beaulieu, Ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions datée du 26 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT que le sous ministre annonce une mesure réglementaire pour combler le manque à gagner du financement des centres d'appel, notamment à cause de la diminution du nombre d'appareil filaire (tarifé) et de l'accroissement du nombre de cellulaire (exempté);

CONSIDÉRANT que ledit règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion et entrera en vigueur sur publication par le ministère dans la Gazette officielle du Québec ;

CONSIDÉRANT la lecture dudit règlement, séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit règlement

ADOPTÉE

VOIRIE ET AQUEDUC

10. INTERSECTION SECOND RUISSEAU/LABONTÉ- SUIVI

Aucune réponse à la lettre de monsieur le maire datée du 7 juillet 2009 au ministre délégué Norman McMillan n'est parvenue à ce jour. Des pressions sont faites également pour la tonte de l'îlot pour lequel aucun accès n'est aménagé.

2009-08-131

11. RÉFECTION DE QUELQUES PONCEAUX – MANDAT À C. PERREAULT

CONSTRUCTION INC

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité à procéder à la réfection de son réseau routier conformément aux programmes d'aide financière du gouvernement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

DE CONFIER à C. Perreault Construction Inc, le mandat de remplacer les ponceaux suivants sur rang du Second Ruisseau : (nos civiques : de part et d'autre du 398 et 640, Second-Ruisseau) et

D'ÉTABLIR les coûts sur la base des taux horaires suivants, avant taxes : Excavatrice 2 vg : 140 \$, 0,3 vg : 80 \$ journalier : 50 \$, camion 10 roues : 68 \$, plaque vibrante : 150 \$/ jour, pilon compacteur : 80 \$/jour, transport de la pelle : 125 \$.

ADOPTÉE

2009-08-132

12. PONCEAU DE LA PETITE MONTÉE – RAPPORT DE L'INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport (plans et devis, estimation des coûts) daté de juillet 2009, lequel rapport a été transmis à la MRC le 30 juillet pour autorisation des travaux ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-06-96 et que les honoraires réclamés correspondent à l'offre de service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de 4 627,88 \$ taxes incluses, à BMI, experts conseils inc pour l'arpentage, le calcul du diamètre et les plans et devis.

ADOPTÉE

2009-08-133

13. SEL DE DÉGLAÇAGE - ACHAT

CONSIDÉRANT les réserves presque épuisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat et la livraison de 20 tonnes de sel auprès de Mines Seleine au tarif de 91,59 \$/tonne, plus taxes.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Certaines vérifications sont entreprises pour déterminer si certains bâtiments tel la mairie sont sujets aux normes du ministère en lieu et place des normes appliquées par la municipalité (Q.2-r.8) Pour les bâtiments autres que résidentiel, le débit de 3240 l départage ce qui est de responsabilité municipale (application du Q.2-r.8) de ce qui est de responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

15. SOCIÉTÉ DE L'AGRICULTURE – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - AUDIENCES

Aucun développement depuis les audiences du 23 juin 2009.

16 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU 27 NOVEMBRE 2008 ET DU 7 ET 15 JUILLET 2009- ADOPTION

Sujet reporté.

2009-08-134

17. 599 RUE BEAUCE, - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PISCINE

CONSIDÉRANT les critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, art. 145.4, à l'effet qu'une dérogation mineure peut être accordée si elle ne cause préjudice au voisinage et si le refus causait préjudice au requérant ;

CONSIDÉRANT l'affichage préalable prescrit par la loi ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme réuni le 3 août 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée soit l'aménagement de la piscine dans la cour avant avec conditions qu'elle ne soit pas visible de la rue par le maintien de la haie existante.

ADOPTÉE

2009-08-135

18. AMÉNAGER PAYSAGER – GESTION PIERRE JACQUES- ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N° 2006-05 ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'entreprise monsieur Pierre Jacques planifie des travaux de rénovation intérieure et extérieure ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette planification, il a entrepris des démarches d'agrandissement de sa propriété afin de se conformer aux normes environnementales ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement planifié prévoit de l'aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT que, pour la demande de permis précédente, une dérogation mineure avait été accordée avec conditions, entre autre, de réaliser des aménagements paysagers le long des lignes de lot et dans la cour avant ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques a exposé les motifs pour lesquels ces conditions sont irréalistes notamment, l'étroitesse des marges latérales libres et l'incompatibilité d'une plantation avec la pratique agricole du terrain adjacent (traitement herbicide) et l'utilisation à pleine capacité de la cour avant pour le stationnement et les manœuvres;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme réuni le 7 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ABROGER les conditions relatives à l'entretien paysager dans la résolution 2006-05 soient les haies d'arbres le long des lignes de lots perpendiculaires à la rue et l'aménagement paysager dans la cour avant.

ADOPTÉE

2009-08-136

19. PROJET DE MORCELLEMENT (AGRANDISSEMENT)– GESTION P. JACQUES ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'entreprise monsieur Pierre Jacques planifie des travaux de rénovation intérieure et extérieure ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette planification, il a entrepris des démarches d'agrandissement de sa propriété afin de se conformer aux normes environnementales ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole est requise pour l'acquisition d'une superficie d'environ 1 944 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les démarches permettront de régulariser la situation de Gestion P. Jacques au chapitre de l'environnement, tant pour les eaux usées que pour les rejets d'exploitation ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise P. Jacques Inc est le plus important employeur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les agrandissements antérieurs et futurs témoignent du dynamisme de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT le résumé de la conversation téléphonique entre le directeur général et monsieur Jacques le 31 juillet 2009 à l'effet que ce dernier s'engage à documenter sa demande d'autorisation pour mesures correctives des eaux usées et des rejets d'exploitation des expertises compétentes en la matière et à l'égard de toutes lois qui s'appliquent ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme réuni le 7 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

D'APPUYER les Entreprises P. Jacques dans ses démarches d'agrandissement auprès de la Commission de la protection du territoire agricole et de déclarer qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles sur le territoire municipal pour tel agrandissement.

ADOPTÉE

20. CONFORMITÉ DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME- AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – ÉTAT DES TRAVAUX

Le directeur général résume l'état des travaux au terme de trois réunions du comité consultatif d'urbanisme.

SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION INCENDIE

21. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Des essais concluants du système électrique ont été faits pour démarrer la pompe incendie. Des démarches sont entreprises pour des tests de programmation.

LOISIRS ET CULTURE

2009-08-137

22. PLAN D'INTÉGRATION DES PROJETS DU PACTE RURAL POUR METTRE EN VALEUR LES ACQUIS DE CALIXA-LAVALLÉE

CONSIDÉRANT la résolution n°2009-05-91;

CONSIDÉRANT la rencontre des membres du conseil avec messieurs Bruno Lavoie, CLD et monsieur Michel Merleau, ce 3 août 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

D' AUTORISER le premier versement de 1 000 \$.

ADOPTÉE

**23. HYDRO-QUÉBEC – DIAGNOSTIQUE RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER –
RÉSULTAT AU 8 JUILLET 2009 ;**

Monsieur le maire informe la population des résultats au 8 juillet soit 780 \$ sur un objectif de 1 027 \$

24. PATINOIRE - ENTRETIEN

Aucune offre de service n'a été déposée à ce jour. Un rappel sera fait.

AUTRE

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Le conseil consent, à la clôture de la séance, de rencontrer les membres du comité culturel sur les sujets figurant dans la lettre de madame Élise Desrochers datée du 23 juin 2009.

2009-08-138

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la présente séance soit close à 20 h 45.

ADOPTÉE

Jean-Robert Grenier
Maire

Alain Bearegard
Directeur-général
Secrétaire-trésorier